



Commune de CONFIGNON

Dans sa séance du **19 juin 2018** le conseil municipal a pris la délibération suivante

CREDIT D'ETUDE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES DE LA PIECE D AUX CHERPINES EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES POUR UN MONTANT DE Fr. 150'000.00, DONT 50% EST A LA CHARGE DE LA COMMUNE DE CONFIGNON

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver un crédit d'étude pour les activités culturelles de la pièce D aux Cherpines en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates pour un montant de Fr. 150'000.00, dont 50% est à la charge de la Commune de Confignon, soit Fr. 75'000.00.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements rubrique 3290.800.52900.003 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 3290.800.332 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2019 à 2023 ».

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le **6 août 2018**.

Confignon, le 27 juin 2018

Le Président : Jean-Claude KORMANN